

## **Etape 1 : Adhérer au HAC Triathlon.**

- Se rendre sur le site internet du club <http://www.hactriathlon.com/>
- Dans le bandeau du haut, sélectionner l'onglet « saison 2019-2020 ».
- Choisir « adhésion au club ».
- Lire la rubrique. En bas de page, choisir le formulaire d'inscription (renouvellement, nouvelle adhésion, enfant), le télécharger et l'imprimer : il ne reste plus qu'à compléter le dossier papier.
- Joindre au dossier un ou plusieurs chèques (paiement en trois fois possible).

### **Nouveauté à compter de septembre 2017 concernant le certificat médical :**

- Pour une **première adhésion dans un club de triathlon**, faire remplir par votre médecin le **certificat médical préalablement téléchargé** sur le site du Club.
- Pour un **renouvellement d'adhésion**, le **certificat médical n'est plus systématique. Il est valable trois ans consécutivement.** Il faudra néanmoins **compléter un formulaire en ligne** lors de la phase d'adhésion à la FFTri (voir étape 2). En fonction des réponses apportées, un certificat médical sera ou non nécessaire. Pour mieux comprendre, consulter le fichier PDF « **Certificats médicaux** ».

### **Précisions concernant la cotisation :**

- Echelonnement possible du paiement jusqu'à 3 fois en notant au dos des chèques les dates d'encaissement souhaitées.
- **Le club est affilié à l'ANCV : il est donc possible de payer une partie de la cotisation avec des chèques vacances en remplissant le coupon Sport si votre employeur vous en délivre.**
- **Attention : les bénéficiaires du Pass Jeunes 76 doivent remplir un formulaire en ligne à l'adresse <http://www.seinemaritime.fr/nos-actions/sports/dispositif-et-politique-sportive/pass-jeunes-76.html>**
- **Avec le Pass Jeunes 76, les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire bénéficient de 60 euros :** il faut donc les déduire ce qui ramène le coût d'adhésion à 100 euros. Renseigner d'abord le formulaire en ligne.
- **Ne pas oublier de tenir compte du tarif dégressif en cas d'adhésion multiple au sein de la même famille :**
  - 20 euros de remise sur la cotisation pour le second adhérent de la famille, 30 euros pour le troisième et 40 euros pour le quatrième.
- **Passé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une pénalité de 30€ supplémentaire est appliquée par la FFTri pour tout renouvellement de licence tardif !**

### **A savoir :**

- **Jeunes** (mini-poussins 1 à juniors 2):
- La section des enfants se distingue de celle des adultes et se nomme : « **Les Crocos** » (plus féroces encore que les Piranhas de Dieppe, les Requins de Grand-Couronne ou les Lions de Saint-Marcel!!!).
- Les entraînements (consulter le **planning des entraînements** sur le site du Club) sont assurés par des adultes compétents, diplômés, athlètes-pratiquants et membres du Club, salariés ou bénévoles.
- **Le club prend à sa charge le prix des inscriptions aux compétitions : triathlon, duathlon, aquathlon, bike and run, course à pied, course d'orientation, raid, ...**
- Il faut bien sûr porter le maillot du HAC.
- Une trifonction est prêtée pour la saison (à utiliser en compétition) et rendue quand la taille ne convient plus ou lorsqu'on quitte le club.
- **Adultes et jeunes :**
- Un bonnet de natation estampillé « HAC triathlon » est offert lors de la première inscription au club après remise du dossier complet d'inscription.
- Les autres équipements aux couleurs du HAC Triathlon sont à vendre :
  - Voir la rubrique « boutique » dans l'onglet « saison 2019-2020 ».
  - pour toutes commandes ou achats, contacter **Philippe**.

## **Etape 2 : Se licencier à la FFTri (Fédération Française de Triathlon).**

Adhérer au club ne signifie pas être licencié : c'eut été trop simple !!!

### **• Si vous n'avez jamais pratiqué le triathlon dans un club :**

Aller sur [Espace Tri 2.0](#)

- Cliquer sur « **Se Licencier** » et remplir les différents champs.
- Choisir « **Ligue de Normandie** » (**licence Hors club : non**) et « **HAC Triathlon** » !
- Confirmer avoir lu la notice d'assurance : les compléments d'assurance ne sont pas obligatoires.
- Sélectionner la « **licence « Compétition** », sinon pas de course avec les copains ou la **licence « Loisirs** » si vous n'envisagez que de participer aux entrainements.
- **Imprimer la demande de licence** et ne pas oublier de la **signer**.

### **• Si vous étiez dans un club de triathlon la saison passée (HAC Triathlon ou autre :**

Aller sur [Espace Tri 2.0](#)

- Cliquer sur « **Se Connecter** » et **entrer son identifiant et son mot de passe** (et oui, il faut le conserver !) ou cliquer sur « **Mot de passe/Id oublié** ».
- Choisir le renouvellement de licence et remplir les différents champs dont le « **questionnaire de santé** ».
- Choisir « **Ligue de Normandie** » (**licence Hors club : non**) et « **HAC Triathlon** » !
- Confirmer avoir lu la notice d'assurance : les compléments d'assurance ne sont pas obligatoires.
- Sélectionner la **licence « Compétition** », sinon pas de course avec les copains ou la **licence « Loisirs** » si vous n'envisagez que de participer aux entrainements.
- **Imprimer la demande de licence** et ne pas oublier de la **signer**.

## **Etape 3 : Déposer son dossier complet.**

Votre **dossier complet** (formulaire d'adhésion HAC, certificat médical selon les cas, formulaire d'adhésion FFTri, règlement) doit nous être retourné avant **le 15 octobre**. Il peut être :

- Déposer dans la **boîte aux lettres du Club** au **68 rue René Perrochon, 76620 Le Havre** en précisant sur l'enveloppe « Inscription HAC Triathlon ».
- Poster à l'adresse : **HAC Triathlon, 68 rue René Perrochon, 76620 Le Havre**.
- Donner en main propre à notre secrétaire **Virginie** qui assurera quelques permanences sur des lieux d'entrainements (lieux, jours et horaires à préciser).

Pour des raisons pratiques, merci de **rassembler l'ensemble des documents (Club et FFTri)** avant de les transmettre : **nous ne prendrons que les dossiers complets !!!**

## **Etape 4 : Validation de l'adhésion FFTri.**

Le Club, puis la Ligue, valident l'adhésion. L'adhérent peut suivre l'avancée de la procédure sur la plateforme Internet. Les licences sont valables selon l'année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Une fois la procédure achevée :

- s'il s'agit d'une **première licence de triathlon**, le nouvel adhérent pourra **imprimer sa licence 2019** qui s'achèvera le 31 décembre. Il pourra ensuite **dès le 1er janvier 2020 imprimer sa licence 2020** qui sera générée automatiquement sur Espace Tri 2.0.
- s'il s'agit d'un renouvellement de licence, c'est la licence 2019 qui est valable jusqu'à ce que la **nouvelle licence 2020 soit t disponible (au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020)**.

**Il est conseillé de sauvegarder le fichier licence** qui peut aussi être téléchargé sur son téléphone portable. En cas de perte de sa licence papier, cela évite de se reconnecter à la plateforme Internet afin de la réimprimer.

La licence doit être systématiquement présentée sur les compétitions FFTri lors des inscriptions ou du retrait de dossard.

Elle n'est pas toujours acceptée sur les épreuves de course à pied, de CO, de natation, ... ou par les autres fédérations sportives.